

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 137 (1992)
Heft: 7-8

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sommaire

RMS/juillet-août 1992

Editorial

Pages

L'armée et la volonté
démocratique 1**Armées étrangères**Ejection sans danger
en Grande-Bretagne 4**OTAN**L'alliance en 1992:
perception des risques,
politique de sécurité
et doctrine militaire
par Manfred Wörner 5**Dossier «Europe»**1956: le déclic dans le long
déclin des PC de l'Europe
de l'Ouest
par Annie Kriegel 12**Dossier «URSS»**L'accident de Tchernobyl,
un catalyseur pour
la montée du nationalisme
par le major Blaise Roulet 19**Compte rendu**Willy Gautschi, auteur
d'une biographie
du général Guisan
par le colonel
Hervé de Weck 26**Idée de lecture**La réconciliation soviéto-
yougoslave
par Milan Sahovic 34**Yougoslavie**De retour de Bosnie
Propos recueillis par
Pierre Maurer 36**Revue des revues**Premier-lieutenant
Sylvain Curtenaz 43**L'armée et la volonté
démocratique**

«Colossal coup de semonce?» Voilà comment un quotidien romand qualifiait le résultat de la votation fédérale du 26 novembre 1989 relatif à la suppression de l'armée. Une réaction plus que surprenante et tellement bien orchestrée qu'elle troubla nombre de notables, les amenant à faire connaître leur «déception» face à un résultat pourtant positif.

Ainsi, ce 26 novembre 1989, une victoire politique historique et capitale fut escamotée par l'habileté tactique des opposants à l'armée, une démarche appuyée par l'inertie incroyable d'une large partie des responsables politiques et militaires.

Depuis lors, les adversaires de notre défense nationale ne manquent pas une occasion de se référer à cette «victoire» pour exiger le démantèlement de notre armée. Il faut mettre un terme à cette désinformation. On ne peut mépriser indéfiniment la volonté démocratique.

L'analyse correcte des résultats de la votation du 26 novembre 1989 implique le rappel des différents scrutins fédéraux se rapportant à la défense nationale et qui ont jalonné notre histoire depuis 1848.

Analyse des résultats

La comparaison de ces résultats nous offre les informations suivantes:

– La votation du 26 novembre 1989 ne représente en aucune façon ce «tournant décisif» décrit partout. Au contraire, cette consultation a même donné l'un des meilleurs résultats enregistrés par la défense nationale.

– A l'exception de trois votations de temps de guerre (1915, 1938, 1939), les décisions populaires favorables à la défense nationale s'inscrivent toutes dans une fourchette de 16% des suffrages exprimés oscillant entre 50 et 66%.

Ceci représente une marge de manœuvre extrêmement mince. Une initiative démagogique bien médiatisée, des défenseurs de l'armée timorés, mal préparés ou trop sûrs d'eux et l'on obtient une majorité de hasard du mauvais côté, comme cela s'est produit avec la malheureuse affaire de Rothenthurm.

Le fait qu'aujourd'hui apparaissent des milliers d'oppositions à l'exécution de la loi sur la protection des marais, émanant de citoyens qui réalisent enfin qu'ils se sont fait manipuler, n'y change rien. Le mal est fait. Espérons seulement que les Suisses sauront tirer, de cette votation, les enseignements nécessaires et éviteront ainsi de se faire bernier une seconde fois.

– Aucun fléchissement dans l'acceptation de